

Ce choix d'habilitation est uniquement fondé sur les réponses aux questions posées par le logiciel Habilitio. A bientôt sur [Habilitio](#) et sur le site [MvFormateur](#)

Votre titre d'habilitation devrait être : B0/H0V/B2V réseaux télécom

Durée de la formation : 3 jours soit 21H + 1,5 jour pour l'obtention du titre AIPR Encadrant

B0/H0V : Cette combinaison de titre permettra à son titulaire de réaliser des travaux non électriques dans un environnement électrique basse et haute tension (BT, HT)

B2V : ce titre permet à son titulaire d'effectuer des travaux (**au sens de la normes NF C18510**) tels que création ou modification d'une installation, sur des installations ou machines électriques très basse tension et ou basse tension uniquement (TBT, BT). Il a la charge de la bonne réalisation des travaux ainsi que de la sécurité de ses exécutants, des tiers interagissant, ainsi que des tiers présents dans son chantier.

Attention le B2V ne réalise pas de consignation pour ses exécutants ou d'autres entreprises. En ce cas il lui faudrait le titre BC

Toutes autres actions électriques est interdite

AIPR encadrant : L'AIPR est l'autorisation d'intervention à proximité des réseaux. C'est la preuve que vous vous êtes assurés des compétences et des connaissances de vos salariés intervenant dans la préparation ou l'exécution de travaux à proximité des réseaux.

Les documents que votre entreprise doit vous remettre sont :

Le titre d'habilitation, titre AIPR opérateur une autorisation permanente ou temporaire (bon de travail),

Les EPI indispensables sont :

Visière anti-arc, gant d'électricien, éventuellement un tapis isolant

Voici un lien de fournisseur : <http://www.catuelec.com/>

Responsable de la demande		
Nom de l'Entreprise		
Adresse de l'entreprise		
Contact téléphonique		
Contact téléphonique mobile		
Contact mail		

Responsable de la demande		
Nom de l'Entreprise		
Adresse de l'entreprise		
Contact téléphonique		
Contact téléphonique mobile		
Contact mail		